



ATTESTATION CONFORMITE MOSH MOAH

Villeparisis, le 2 février 2021

Bonjour,

Dans le cadre des recommandations de l'union européenne 2017/84 et de l'ANSES, nous vous confirmons notre engagement formel que l'ensemble des produits fournis par SIPEC pour l'emballage primaire et secondaire ont des encres avec huiles minérales d'impression à l'extérieur de nos sacs bretelles.

Cette impression extérieur au contact alimentaire est une barrière empêchant de ce fait la migration des MOSH et MOAH.

Vous en souhaitant bonne réception,

Sincères salutations,

Samuel UZAN
Directeur général

SAS SIPEC